

N° : DP 20/244

DECISION DU PRESIDENT

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°57RL20 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU le Code de la Commande Publique de 2019 et notamment ses articles R2194-1° et R2194-7,

VU le marché n°57RL20, d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Procédure de délégation de service public de transport terrestre et maritime de voyageurs, notifié le 16 mars 2020 au groupement conjoint solidaire FINANCE CONSULT/ ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/ TTK dont le mandataire est FINANCE CONSULT sis à PARIS (75009), pour un montant s'élevant à 193 875,00 € HT pour la tranche ferme, à 7 050.00 € HT pour la tranche optionnelle et 35 800,00 € HT maximum pour la partie à prix unitaires,

VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

CONSIDERANT qu'à la suite de la crise sanitaire COVID, il convient de prolonger la phase 1 prévue initialement pour une durée de 3 mois d'une durée supplémentaire d'un mois, soit une durée totale de 4 mois,

CONSIDERANT que les modifications relatives à cette prolongation de délai du marché susvisé sont non substantielles,

D E C I D E

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°1.

ARTICLE 2

DE DIRE que les autres clauses du marché sont inchangées.

ARTICLE 3

DE DIRE que l'avenant n°1 prend effet à compter de sa date de notification et que cette décision est sans incidence financière.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **26 JUIN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon-Provence-Méditerranée
Ancien Ministre



MARCHE N°57RL20-20356

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Procédure de délégation de service public de transport terrestre et maritime de voyageurs

AVENANT N° 1

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Etablissement Public : Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO, Président en exercice, dûment habilité conformément à l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Direction : Direction des transports et de la mobilité

Titulaire du marché : Le Groupement conjoint solidaire FINANCE CONSULT/ ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/ TTK dont le mandataire est FINANCE CONSULT sis PARIS (75009)

Numéro du marché : 57RL20- 20356

Date de notification : 16/03/2020

Durée :

Tranche(s)	Délai	Précisions
Tranche Ferme	16 mois soit : Phase 1 : 3 mois Phase 2 : 1 mois Phase 3 : 10 mois Phase 4 : 2 mois	Phase 1 : A compter de la notification du marché Phase 2 : par ordre de service Phase 3 : par ordre de service Phase 4 : par ordre de service
T0001	6 mois à compter de la date d'affermissement de la tranche optionnelle 1	Affermissement : par ordre de service

Objet du marché : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Procédure de délégation de service public de transport terrestre et maritime de voyageurs

Montant Initial du marché :

Pour la partie à prix global et Forfaitaire :
Tranche Ferme: 193 875,00 € HT
Tranche Optionnelle: 7 050,00 € HT
Pour la partie à prix unitaires: 35 800,00 € HT Maximum

Imputation budgétaire :

Budget : budget annexe Transports
N° Opération : 42423
Article : 2156

Nature de l'acte modifiant le marché : il s'agit de modifier et prolonger la durée de la phase 1 : au lieu de TROIS mois, elle est prolongée d'une durée de UN mois et passe à QUATRE mois.

En raison du COVID, des conséquences significatives sur l'exécution du marché empêchant la réalisation intégrale de la phase 1 notamment les visites techniques, empêchent la réalisation de la phase 1 dans les délais initialement prévus.
Les autres durées de phase restent inchangées.

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée,

D'une part,

Et

Monsieur Emmanuel Péliçon, Président de Finance Consult, agissant au nom et pour le compte de la société FINANCE CONSULT,

D'autre part,

IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Rappel du contexte et objet du marché Initial

Un appel d'offre concernant l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de délégation de service public de transport terrestre et maritime de voyageurs, a été conclu

AVENANT N° 1 - MARCHE N°57RL20- 20356

avec le Groupement conjoint solidaire FINANCE CONSULT/ ADAMAS AFFAIRES PUBLIQUES/ TTK dont le mandataire est FINANCE CONSULT sis PARIS (75009) et notifié le 16/03/2020.

Le marché, dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Justifications du présent avenant

La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu des conséquences significatives sur la mission, notamment :

1. l'impossibilité matérielle de procéder aux visites techniques telles que prévues au CCTP ;
2. le report des élections municipales, qui a des impacts sur les arbitrages politiques à réaliser dans le cadre de la phase 1.2.

La durée de la phase 1 est prolongée d'un mois et passe donc de 3 mois à 4 mois.

Article 3 : Montant de l'avenant

Le présent avenant est sans incidence financière sur les montants du marché.

Article 4 : Application des clauses du marché modifié

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Date d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

C - SIGNATURES

Fait à TOULON, le

Pour la Métropole de
Toulon Provence Méditerranée
Pour le Président, par délégation,

Le Directeur Général
Adjoint des Services

Pour FINANCE CONSULT,

 **FINANCE CONSULT**
Projets et contrats publics.
6, square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 Paris
tél. +33 1 44 90 00 66 - fax +33 1 44 90 95 55
SIRET 327 603 424 00091 - APE 7022Z